

VOTRE CFPPA

Situé dans un très beau cadre, le centre de formation de Valabre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources.



+ LES PLUS DU CFPPA

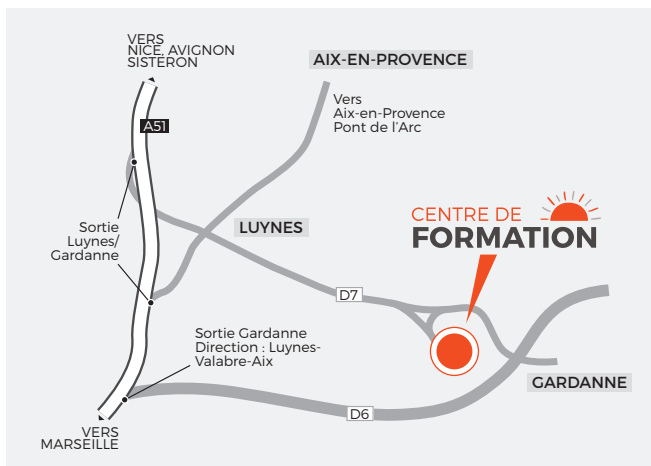
- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez notre référent handicap :

handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr ou au 04 42 58 46 41

■ La formation se déroule en présentiel.

Des solutions d'hébergement peuvent être proposées, merci de nous contacter.



CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille



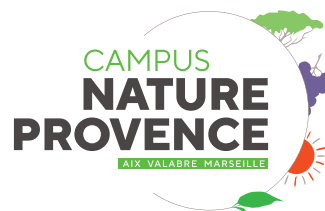
www.instagram.com/campusnatureprovence



<https://www.linkedin.com/company/campus-nature-provence>



Formation en partenariat
avec le Haras de la Buissonne Meyreuil,
Centre Equestre du Territoire



CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION
AGRICOLE

AIX-VALABRE
MARSEILLE

MÉTIER DE L'ANIMAL



NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2023 !

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

MARÉCHAL-FERRANT



FORMATION EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le maréchal ferrant qualifié est un professionnel du cheval dans le domaine du pied. Il assure la préservation du fonctionnement physiologique du pied pour les chevaux au pré, les chevaux de sport, de courses, de loisir ou de rente. Il prépare et effectue des ferrures courantes et selon les services et emploi, sur des chevaux ne nécessitant pas de soins particuliers.

Dans son domaine d'action, il intervient auprès de tous les équidés et bovidés. Il s'occupe du parage, de la confection et de la pose des ferrures métalliques ou synthétiques pour protéger le pied du cheval. Il peut être amené à juger de la boîte cornée, la modifier dans certains cas, la traiter le cas échéant avec des produits à usage externe et effectuer, conformément aux dispositions du code rural, les soins des maladies du pied. La formation en apprentissage dans ce métier est un atout majeur pour la réussite d'une future carrière professionnelle.

LES OBJECTIFS

Le CAPa a pour objectif premier l'insertion professionnelle. Il initie à la vie en entreprise.

ADMISSION

Sur dossier et test de positionnement à la fin de la 3ème. L'entrée est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage. Nous aidons à la recherche d'un Maître d'apprentissage.

DÉBOUCHÉS

Le Maréchal-ferrant travaille au sein des centres équestres, auprès des propriétaires de chevaux, des haras, etc.

Il peut être salarié dans une entreprise de maréchalerie, dans des écuries de chevaux de sport, de courses, de compétition ou d'élevage.

Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine). Le titulaire du CAP agricole peut aussi exercer à son propre compte.

Le CAPa Maréchal-ferrant permet aussi une poursuite d'études en Brevet Technique des Métiers (BTM).

Durée : Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 400h de formation par an (1 semaine par mois en centre).
Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

Niveau de formation : diplôme d'état de niveau 3 (anciennement niveau V).

Méthodes mobilisées : Notre organisme de formation s'engage à mettre en oeuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Maréchal-Ferrant Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque apprenant.

PROGRAMME

La formation comporte 35 heures d'enseignements hebdomadaires et 12 semaines de formation au centre.

MODULES DE FORMATION (CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF))

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

RÉALISER DES TRAVAUX DE MARÉCHALERIE

- Réaliser la pose d'une ferrure
- Réaliser le forgeage

RÉALISER DES INTERVENTIONS SUR LES ÉQUIDÉS

- Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval
- Réaliser l'entretien et le parage du pied

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
- Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

SOUDAGE FERRONNERIE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

Suivi et évaluation : Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Coordonnateur de la formation en centre et le Maître d'apprentissage pour la période de formation en entreprise. Les évaluations se font en situations professionnelles, tout au long de la formation. Validation en Unités Capitalisables (UC). Délivrance d'une attestation et/ou d'un diplôme.

Tarifs : Pour la formation en apprentissage, prise en charge de la formation. Sur devis pour la formation continue.

Accessibilité aux publics en situation de handicap

Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez nous au 04 42 58 46 41.

- La formation se déroule en présentiel.
- Taux de réussite du centre aux examens en 2020 : 85%

AIDE APPRENTISSAGE

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

Pour les employeurs

- 6000 €
- Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : 1000 €

Pour les apprentis

- Aide au passage du permis de conduire : 500 €
- Aide pour le 1er équipement: 500 €

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI SELON LES ANNÉES DE CONTRAT (MONTANTS BRUT 2023)

PREMIÈRE ANNÉE		
Avant 18ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
461€	734 €	905 €
DEUXIÈME ANNÉE		
666€	871 €	1042 €
TROISIÈME ANNÉE		
940€	1145 €	1333 €
RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS DE PLUS DE 26ANS		1709€

source : <https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-apprenti>

CONTACT

CARL DE MONTARDY

04 42 58 46 41 de-montardy.carl@orange.fr